

Comité Syndical du 18 juin 2019

Délibération n°34/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-huit juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 juin 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Didier Villat, Philippe Bouty, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré et William Jacquillard.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Annette Feuillade, Catherine Parent et Florence Pechevis.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvaitre.

Mesdames Martine Pinville, Elisabeth Lasbugues et Fabienne Godichaud.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Aménagement de locaux aux 49-51 boulevard Besson Bey à Angoulême **Modification du programme**

Monsieur le président rappelle que par délibération du 19 juin 2018, les membres du Comité Syndical ont approuvé l'opération visant à réhabiliter les 49/51 boulevard Besson-Bey en immobilier d'entreprises pour les sociétés de l'image et en un lieu de vie ouvert.

Ainsi au terme d'une procédure concurrentielle avec négociation, le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du site a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre dont l'Atelier du Trait est mandataire.

L'opération est organisée en 2 phases :

- phase 1 : curage, déconstruction partielle, désamiantage, enlèvement du plomb
- phase 2 : réhabilitation de l'ensemble immobilier

La consultation des entreprises est en cours pour la phase 1 et les études de conception ont été engagées pour la phase 2 afin d'aménager l'ensemble des espaces en lieu de travail sur la base du programme défini et approuvé par le Comité Syndical en date du 19 juin 2018.

Parallèlement une école de codage a décidé de s'implanter à Angoulême. Le site des 49/51 boulevard Besson-Bey présente toutes les caractéristiques pour répondre à ses besoins et permettre l'accueil d'un effectif global (étudiants et équipe pédagogique) inférieur à 200 personnes.

Le projet conserverait toutes ses caractéristiques architecturales, son intégration dans le quartier et son ouverture sur les berges de la Charente. La phase 1 de curage, démolition partielle, désamiantage et enlèvement du plomb reste inchangée.

Concernant la phase de 2 de réhabilitation de l'ensemble immobilier, il est nécessaire de modifier le programme afin de prendre en compte les besoins de l'école et de redéfinir les espaces en conséquence.

Le programme intégrera :

- une partie halle d'accueil,
- des espaces de formation comprenant des zones de travail de type espace ouvert et des zones de détente
- un amphithéâtre pour 50 personnes
- un espace de restauration
- des espaces pour la partie administration et gestion, aménagée également en espace ouvert
- des salles de réunion
- des espaces de stockage, locaux techniques, sanitaires et ménage.

Ces éléments modificatifs seront détaillés dans un programme modificatif, réalisé par la société Hemis. Ils permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre de reprendre les études au stade de l'Avant Projet Sommaire pour la phase 2 de réhabilitation.

L'acquisition de mobilier et d'équipements informatiques nécessaire à l'installation de l'école ne sont pas intégrés à la modification de programme.

L'estimation prévisionnelle des travaux reste fixée à 2 150 000 euros hors taxes.

Les marchés d'étude de programmation et de maîtrise d'œuvre feront l'objet d'avenants afin d'intégrer les modifications du programme.

Cette opération permettra l'installation de l'école de codage sur Angoulême. Cependant, afin de répondre à la forte demande d'espaces de travail de la part des entreprises de l'Image, il sera nécessaire d'engager de nouveaux projets d'aménagement au sein du quartier de l'Image.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité [11 présents / 11 votants / 11 voix « pour »] :

- acceptent la modification du programme de réhabilitation des 49/51 Bv Besson Bey à Angoulême, en vue de l'installation et de l'aménagement de L'Ecole de codage;
- approuvent les modifications - par avenant - des marchés de programmation et de maîtrise d'œuvre associés,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 21 juin 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 21 juin 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 21 juin 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

